

**DÉLIBÉRATION N°251217-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Séance du 17 décembre 2025**

Le 17 décembre 2025, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 11 décembre 2025, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

**Étaient présents :** M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Olivier RACHER, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, Mme Anne-Marie LHUILLIER

**Étaient représentés :** M. Didier FISCHER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Yasmine DONMEZ, M. Jean-Maurice L'HÔTELLIER

**Etaient absents :** M. Nicolas GROS DAILLON, M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°12 : ACTUALISATION DU LIVRET D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE  
LES MOISSONNEURS ET DE SES ANNEXES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

**Vu** la Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 (article 10),

**Vu** l'Arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements médico-sociaux,

**Vu** l'avis favorable du Conseil de vie sociale du 19 novembre 2025.

**Considérant** que le livret d'accueil constitue un document essentiel décrivant l'organisation de la structure ainsi que les prestations fournies par l'établissement,

**Considérant** que la révision périodique de ce document permet d'assurer sa conformité avec la législation en vigueur et de répondre aux besoins des résidents.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration,**

**A l'unanimité,**

**ARTICLE UNIQUE – APPROUVE** après avis favorable du Conseil de vie sociale du 19 novembre 2025, l'actualisation du livret d'accueil de la résidence autonomie les Moissonneurs et de ses annexes tel que présenté en séance.

Coignières, le 17 décembre 2025

Pour extrait conforme :  
Le Vice-Président,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.